



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

Le Maire de La Souterraine

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L3221.4 relatifs aux pouvoirs de police des Présidents de Conseils Généraux ; et suivants,

VU le Code de la Route 1^{ère} et 2^{ème} parties et notamment ses article R110-1 et R 110-2, R411-8, R411-25,

VU le code de la voirie routière,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1) approuvé par les arrêtés ministériels du 08 avril 2002 et du 31 juillet 2002.

VU la demande représentée par Monsieur GAULIER Séraphin, représentant le Vélo-Club de La Souterraine - 20 avenue Jean Mermoz - 23300 LA SOUTERRAINE à l'effet d'obtenir la réglementation de la circulation et du stationnement à l'occasion de la finale du « Mini tour Creusois 2024 », organisée le dimanche 06 octobre 2024 de 11 h 00 à 18 h 30.

CONSIDERANT que toutes mesures de sécurité doivent être prises pour permettre le bon déroulement de la course et assurer la sécurité des usagers.

ARRETE

Article 1 La manifestation décrite dans la demande susvisée est autorisée sous réserve du respect des conditions suivantes :

Article 2 : Le dimanche 06 octobre aura lieu la finale qui empruntera les circuits suivants :

Petit circuit : DEPART : avenue de la Liberté → avenue de la République → rue du Four à Chaux → rue Louis François → chemin de la Pouyade → rue Auguste Coulon → rue de Bessereix → avenue de la Liberté ARRIVEE.

Grand circuit : DEPART : avenue de la Liberté → rue de Lavaud → rue Hyacinthe Montaudon → rue de la Prison → place du Marché → boulevard Mestadier → rue Fernand Villard → boulevard Belmont → rue Henri Pluyaud → avenue de la république → rue du Four à Chaux → rue Louis François → chemin de la Pouyade → rue Auguste Coulon → rue de Bessereix → avenue de la Liberté ARRIVEE.

Article 3 : Pendant la durée des épreuves, la circulation sera interdite en sens inverse de la course. Le dépassement des coureurs sera également interdit par tout type de véhicules autres que ceux appartenant aux services médicaux, d'incendie et de secours ainsi que de police ou gendarmerie.

L'avenue de la Liberté sera fermée à la circulation de 11 h 00 à 17 h 00 dans les deux sens.

La rue de Lavaud jusqu'à la rue de la Prison sera fermée à la circulation de 11 h 30 à 17 h00.

Le sens interdit, dans le sens montant sera levé le temps de la course.

Le stationnement sera interdit à compter de 7 h 00 sur l'ensemble du circuit, à l'exception des rues de Lavaud et Hyacinthe Montaudon qui seront fermées à partir de 11 h 00.

Les rues de Nogé et de Bessereix seront interdites à la circulation de 11 h 30 à 17 h 00.

Une partie de la route de la Pouyade sera fermée à la circulation à partir du contrôle technique, l'accès à la zone sera maintenu.

En cas d'intempérie seul le petit circuit sera emprunté.

- Article 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 5 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification.
- Article 6 :** La signalisation sera mise en place par l'organisateur qui devra prendre toutes les mesures de sécurité tendant à prévenir tout accident pouvant résulter de la course.
- Article 7 :** Madame la Lieutenante de la communauté de Brigade de Gendarmerie et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de La Souterraine, le vingt-sept septembre deux mille vingt-quatre

Destinataires :

- *Monsieur Le Maire de La Souterraine,*
- *Madame La Lieutenante de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,*
- *Monsieur Le Lieutenant commandant du Centre de Secours de La Souterraine,*
- *Monsieur GAULIER Séraphin.*








Le Maire,

Etienne LEJEUNE

MINI TOUR CREUSOIS

6 octobre 2024

-  Départ / Arrivée
-  Petit Circuit 3.9 Km
-  Grand Circuit 7.4 Km
-  Parking
-  ROUTE BARRÉE KC1 Route Barrée

